

**Rapport de suivi des requêtes des citoyens
lors du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2015**

Madame Sabrina Roy : travaux de raccordement à l'égout – 5190, rue Sainte-Marie

15-291692 CA 6 octobre 2015

Madame explique ses démarches auprès de l'arrondissement afin de procéder à des travaux de raccordement à l'égout pour l'immeuble situé au 5190, rue Sainte-Marie. Une fois les travaux complétés, elle a tenté de communiquer avec différents intervenants afin de récupérer le solde d'un dépôt qu'elle a effectué pour la réparation du domaine public mais sans jamais obtenir de retour d'appel. Elle souhaite connaître le moment où elle pourra récupérer ce solde. Madame fait également référence à un article paru récemment indiquant que les frais relatifs à de tels travaux se feraient aux frais de la Ville à compter du 1^{er} janvier prochain. Elle demande si l'application de ce règlement peut se faire de façon rétroactive.

Le maire Dorais et le directeur Sylvain Villeneuve répondent.

Suivi à venir - Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : Madame doit être contactée afin de lui indiquer si les frais pour les travaux de raccordement à l'égout peuvent être remboursés rétroactivement.

Monsieur Jean-Pierre Bégin : fumée émanant de l'usine Thermetco

15-291694 CA 6 octobre 2015

Monsieur explique que le bâtiment résidentiel situé au 1905, rue Basin, reçoit les fumées émises par l'usine Thermetco située sur la rue William. Il explique que ces fumées entrent dans les logements, mais qu'il est difficile de prévoir à quel moment la situation se produit considérant que l'usine émet des fumées de façon irrégulière. Monsieur demande à ce que des mesures soient prises afin de corriger la situation.

Le maire Dorais et le directeur Sylvain Villeneuve répondent.

Suivi à venir - Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : Monsieur souhaite qu'un suivi soit effectué concernant les fumées émises par l'usine Thermetco.

Monsieur Marc-Antoine Pineau : nouveau clos de voirie

15-291699 CA 6 octobre 2015

Monsieur explique que des camions lourds circulent dans les rues résidentielles à proximité de l'ancien site du CN, qui est en redéveloppement, et qu'ils y déposent des matériaux de construction. Il précise que la problématique persiste depuis le début de l'été. Il a porté plainte en appelant la ligne 311 et la police à de nombreuses reprises. Monsieur souhaite savoir si le dépôt de matériaux de construction est autorisé à cet endroit et si la circulation des camions dans les rues résidentielles peut être réglementée.

Le maire Dorais et le directeur Sylvain Villeneuve répondent.

Suivi à venir - Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : Monsieur souhaite qu'un suivi soit effectué concernant le passage des camions sur l'ancien site du CN.